



Municipalité de
RUSSELL
Township

Demande de permis de construire et démolir

Ce formulaire est autorisé en vertu du paragraphe 8 (1.1) de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*

La Municipalité de Russell

717 rue Notre-Dame, Embrun, Ontario K0A 1W1 Tél.: 613-443-3066 Fax : 613-443-1042 www.russell.ca

Une fois le formulaire rempli et signé, veuillez l'envoyer à inspections@russell.ca.

A. Renseignement sur le projet

Numéro du bâtiment, nom de la rue		Numéro d'unité	Lot/concession
Village	Code postal	Numéro de plan/autre description	
Valeur du projet estimée à	\$	Aire des travaux (pi ²)	Numéro de rôle

B. Objet de la demande

<input type="checkbox"/> Construction neuve	<input type="checkbox"/> Addition à un bâtiment existant	<input type="checkbox"/> Modification/reparation	<input type="checkbox"/> Démolition	<input type="checkbox"/> Permis conditionnel
Usage proposé du bâtiment (résidentiel, commercial, etc.)		Usage actuel du bâtiment		

Description des travaux proposés

Les frais de développement (le cas échéant) feront-ils l'objet d'un paiement différé? _____
 Cela inclut-il des logements locatifs? _____ Si oui, combien de logements locatifs? _____
 Combien d'unités sont considérées comme des logements abordables selon la DCA? _____
 Ces travaux entraîneront-ils la création d'un ou plusieurs logements supplémentaires? _____
 Combien d'unité d'habitation il y a t 'il présentement à cette adresse? _____

C. Demandeur Le demandeur est: Propriétaire ou Représentant autorisé du propriétaire

Nom de famille	Prénom	Société par actions ou en nom collectif		
Adresse complète (numéro et rue)		Casier postal (c.p.)	Numéro d'unité	Lot/concession
Village	Code postal	Province	Téléphone cellulaire	
Numéro de téléphone	Courriel			

D. Propriétaire (s'il diffère du demandeur)

Nom de famille	Prénom	Société par actions ou en nom collectif		
Adresse complète (numéro et rue)			Numéro d'unité	Lot/concession
Village	Code postal	Province	Téléphone cellulaire	
Numéro de téléphone	Courriel			

E. Constructeur (facultative)

Nom de famille	Prénom	Société par actions ou en nom collectif		
Adresse complète (numéro et rue)			Numéro d'unité	Lot/concession
Village	Code postal	Province	Téléphone cellulaire	
Numéro de téléphone	Courriel			

F. Tarion Warranty Corporation (Programme de garantie des maisons neuves de l'Ontario)

i. Le projet de construction d'une nouvelle maison est-il défini dans la loi ontarienne sur le régime de garanties des maisons neuves? Si non, passez à la section G.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
ii. L'enregistrement est-il obligatoire en vertu de la Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
iii. Si oui à (ii), indiquez le(s) numéro(s) d'enregistrement : _____		

G. Annexes requises

- i) Joindre l'annexe 1 pour chaque personne qui examine et assume la responsabilité des activités de conception.
- ii) Joindre l'annexe 2 lorsque la demande concerne la construction, l'installation ou la réparation d'un système d'égouts sur place.

H. Complétude et conformité avec la législation applicable

i) Cette demande satisfait à toutes les exigences des alinéas 1.3.1.3 (5) (a) à (d) de la division C du Code du bâtiment (la demande est présentée sous la forme appropriée et par le propriétaire ou son mandataire autorisé, tous les champs applicables ont été remplis dans la demande et les annexes requises, et toutes les annexes requises ont été soumises).	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Tous les frais exigés en vertu du règlement, de la résolution ou du règlement applicable pris en vertu de la clause 7(1)(c) de la loi Building Code Act, 1992, à payer au moment du dépôt de la demande, ont été acquittés.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
ii) La présente demande est accompagnée des plans et devis prescrits par le règlement, la résolution ou la réglementation applicable pris en vertu de l'alinéa 7(1)b) de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
iii) Cette demande est accompagnée des renseignements et des documents prescrits par le règlement administratif, la résolution ou le règlement applicable pris en vertu de l'alinéa 7(1)b) de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment, qui permettent au chef du service du bâtiment de déterminer si le bâtiment, la construction ou la démolition proposés contreviennent à une loi applicable.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
iv) Le bâtiment, la construction ou la démolition proposés ne contreviennent à aucune loi applicable.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

I. Approbation des travaux publics

i. Une nouvelle entrée ou un nouveau ponceau sera-t-il ajouté à la propriété? Oui Non	ii. Des travaux de découpe de la route seront-ils nécessaires? Oui Non
---	--

Si vous répondez oui, vous devrez remplir une demande d'autorisation de travail en plus du présent formulaire.

J. Informations supplémentaires

Type de réseau de distribution d'eau	<input type="checkbox"/> Municipal		<input type="checkbox"/> Puits privé	
Type de système d'évacuation sanitaire	<input type="checkbox"/> Municipal		<input type="checkbox"/> Fosse septique privée	
Type de système de chauffage	<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Huile	<input type="checkbox"/> Électrique	<input type="checkbox"/> Autre

K. Frais de réinspection

Conformément au règlement municipal 2016-022, vous pourriez devoir payer des frais de 100 \$ par réinspection, à la discrétion du responsable du bâtiment.

L. Déclaration de l'applicant

Je _____ déclare que :
(nom imprimé)

1. Les informations contenues dans cette demande, les annexes jointes, les plans et spécifications joints, ainsi que les autres documents joints sont, à ma connaissance, véridiques.
2. Si le propriétaire est une société ou une association, je suis habilité à engager la société ou l'association.

Date _____

Signature de l'applicant

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire et ses annexes sont recueillis en vertu du paragraphe 8(1.1) de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment et seront utilisés dans le cadre de l'administration et de l'application de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment. Les questions concernant la collecte de renseignements personnels peuvent être adressées à : a) le chef du service du bâtiment de la municipalité ou de la municipalité de niveau supérieur à laquelle cette demande est présentée, ou b) l'inspecteur ayant les pouvoirs et les fonctions d'un chef du service du bâtiment en ce qui concerne les réseaux d'égouts ou la plomberie pour une municipalité de niveau supérieur, un conseil de santé ou une autorité de conservation à laquelle cette demande est présentée, ou c) Directeur, Direction générale des bâtiments et du développement, ministère des Affaires municipales et du Logement, 777, rue Bay, 2e étage, Toronto M5G 2E5 416-585-6666

Consentement et reconnaissance

A. Agent autorisé

Je soussigné(e) _____ suis propriétaire enregistré de la
(imprimer le nom de l'agent autorisé)

propriété décrite dans le formulaire d'application et j'autorise _____ (nom en lettres moulées)
de faire application en ma faveur. Il est compris que je vais obéir à tous les règlements et lois de la Municipalité de Russell et que toute approbation permise par cette application sera fait d'après les conditions et les exigences municipales.

Date

Signature du propriétaire

B. Autorisation de transmission d'information

Je soussigné(e) _____ suis propriétaire ou agent autorisé
(nom en lettres moulées)

nommé dans l'information de la demande de permis de construire ou de démolir et j'autorise la Municipalité de Russell à libérer l'information contenu dans la demande de permis de construire ou de démolir.

Date

Signature du demandant

C. Règlements des compteurs d'eau

Tout bâtiment ou installation qui est branché au système d'eau de la Municipalité devrait avoir un compteur d'eau, de la grosseur, de la marque et de la configuration qui est approuvé et désigné selon le Surintendant des services publics. Le ou les compteurs d'eau doivent être installés pendant la construction par un plombier licencié de la province de l'Ontario qui doit certifier que l'installation du compteur d'eau est faite selon le code provincial du bâtiment et de plomberie applicable. L'installation doit être faite avant l'occupation du bâtiment et le ou les compteurs d'eau doivent être opérationnels et lisibles au moment de l'occupation.

Je soussigné(e) _____ suis propriétaire ou agent autorisé
(nom en lettres moulées)

nommé dans l'information de la demande de permis de construire. Il est compris que je dois installer un compteur d'eau avant d'occuper le bâtiment. Le compteur d'eau exigé doit être procuré chez un vendeur autorisé par Master Meter.

Date

Signature du demandant

D. Application incomplète

Je soussigné(e) _____ suis propriétaire ou agent autorisé
(nom en lettres moulées)

et je reconnais que l'application est incomplète donc l'application n'est pas éligible à poursuivre la révision pour le temps établi par la Colonne 3 de la Table 1.3.1.3 Division C du Code du bâtiment de l'Ontario. Aucun permis ne sera émis tant que tous les documents et l'information requis n'auront été soumis, révisés et approuvés par l'inspecteur des bâtiments.

Date

Signature du demandant

Annexe 1: Renseignement sur le concepteur

Utiliser un formulaire pour chaque personne* qui examine des activités de conception en rapport avec le projet et assume la responsabilité

A. Renseignements sur le projet		
Numéro du bâtiment, nom de la rue		Numéro d'unité
Village	Code postal	Numéro de plan/autre description
B. Personne qui examine des activités de conception en rapport avec le projet et en assume la responsabilité		
Nom		Firme
Adresse complète (numéro et rue)		Numéro d'unité
Village	Code postal	Province
Numéro de téléphone ()	Télécopieur ()	Téléphone cellulaire ()
C. Activités de conception exercées par la personne identifiée à la section B. [Code du bâtiment, tableau 3.5.2.1 de la Division C]		
<input type="checkbox"/> Maison	<input type="checkbox"/> CVCA - Maison	<input type="checkbox"/> Structure du bâtiment
<input type="checkbox"/> Petits bâtiments	<input type="checkbox"/> Installations techniques du bâtiment	<input type="checkbox"/> Plomberie - maison
<input type="checkbox"/> Grand bâtiments	<input type="checkbox"/> Détection, éclairage et électricité	<input type="checkbox"/> Plomberie – tous bâtiments
<input type="checkbox"/> Bâtiments complexes	<input type="checkbox"/> Protection contre l'incendie	<input type="checkbox"/> Système d'égouts sur place
Description des travaux du concepteur		
D. Attestation du concepteur		
Je soussigné(e) _____ atteste que (cocher la case appropriée) : (nom en lettres moulées)		
<input type="checkbox"/> J'ai examiné les activités de conception au nom d'une firme inscrite, conformément à l'article 3.2.4 de la Division C du code du bâtiment, et j'en accepte la responsabilité. Je possède les qualités requises et la firme est inscrite, dans les catégories appropriées. NICB de la personne signataire: _____		
NICB de la firme: _____		
<input type="checkbox"/> J'ai examiné la conception et j'en accepte la responsabilité, et je possède les qualités requises dans la catégorie appropriée en tant que « autre concepteur » aux termes de l'article 3.2.5 de la Division C du code du bâtiment. NICB de la personne signataire: _____		
Motif de l'exemption d'inscription: _____		
<input type="checkbox"/> Les activités de conception sont exemptées des exigences du code du bâtiment relatives à l'inscription et à la qualification. Base de l'exemption concernant l'inscription et la qualification_____		
J'atteste que:		
1. Les renseignements contenus dans cette annexe sont exacts, au mieux de ma connaissance. 2. La firme a connaissance de cette demande et y consent.		
Date	Signature du demandeur	

REMARQUES:

1. Dans le cadre de cette formule, la "personne" est celle dont il est fait mention à l'alinéa 3.2.4.7(1) d) de la Division C, à l'article 3.2.5.1. de la Division C, ainsi que toutes les personnes exemptées de posséder les qualités requises aux termes des articles 3.2.4. et 3.2.5. de la Division C.
2. Les titulaires d'un permis, d'un permis temporaire ou d'un certificat d'autorisation délivré par l'Ordre des architectes de l'Ontario ne sont pas tenus de remplir l'annexe 1. Les titulaires d'un permis d'exercer, d'un permis restreint d'exercer ou d'un certificat d'autorisation délivré par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario ne sont pas non plus tenus de remplir l'annexe 1.